



Règlement Général

Article 1 : Organisation

L'association **ODYSSEA** organise une épreuve pédestre mixte de 5, 10 kms ainsi qu'une course enfants de 1 km, en centre ville de TOULOUSE le **dimanche 26 avril 2020**.

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires mises en place le jour de la manifestation.

Il devra également respecter la propreté du site et ses alentours.

Article 2 : Programme et circulation sur la voie publique

Les départs s'effectueront **Cours Dillon** à Toulouse:

- **09h30** : Course 10km Chronométrée
- **10h30** : Course 1km non chronométrée.
- **11h00** : Course 5km allure libre non chronométrée. (à partir de 8 ans)
- **11h15** : Marche 5km allure libre non chronométrée. (à partir de 5 ans)

L'arrivée s'effectuera **Prairie des Filtres** à Toulouse.

Le retrait des dossards et les inscriptions sur place (dans la limite des dossards disponibles) se font à partir de 8h00 et jusqu'à un quart d'heure avant le départ des courses ou de la marche, sur le village situé Prairie des Filtres à Toulouse.

Toutes les informations concernant les lieux et dates de retraits des dossards et tee-shirts de course sont disponibles sur le site internet **www.odyssea.info**

Article 3 : Modalités d'inscription

3-1 Inscription

Les inscriptions individuelles s'effectuent selon les conditions suivantes :

- Sur internet : **www.odyssea.info/toulouse**
Inscriptions en ligne possibles jusqu'au **mercredi 22 avril 2020 à 22h.**
- Dans les permanences : informations sur le site internet **www.odyssea.info** ou sur la page Facebook Odyssea

3-2 Tarifs d'inscription :

- Inscriptions sur internet :

1 Km	Enfant de 5 à 12 ans (nés entre 2008 et 2015)	6 €
5 Km	Enfants de moins de 16 ans (nés entre 2005 et 2015)	6 €
	Adultes (nés en 2004 et avant)	11 €
10 Km	A partir de 16 ans	15 €

- Inscriptions à partir du 23 avril et sur place le jour de la course :

1 Km	Enfant de 5 à 12 ans (nés entre 2008 et 2015)	7 €
5 Km	Enfants de moins de 16 ans (nés entre 2005 et 2015)	7 €
	Adultes (nés en 2004 et avant)	13 €
10 Km	A partir de 16 ans	18 €

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 : Justificatif

Ces courses pédestres étant ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés, lors de l'inscription, il y a lieu de remettre :

- **Pour le 10 KM chronométré:**

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);

- ou d'un certificat médical de d'absence de contre-indication à la **pratique du sport en compétition** ou de **l'Athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition**, datant de **moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

- **Les participants étrangers** sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

- **ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2019, les licences de triathlon (et les certificats médicaux pour le triathlon) ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve running et ce malgré la mention que la FFTri a rajouté sur ces licences.**

Les mineurs devront remettre en outre une autorisation parentale.

- **Pour la course enfants non chronométrée (5-12ans) :** L'autorisation parentale est nécessaire.

Les enfants de 5 à 8 ans pourront courir accompagnés par leurs parents inscrits par ailleurs.

Le certificat médical n'est pas nécessaire.

- **Pour le 5 km allure libre non chronométré :** le certificat médical n'est pas nécessaire. Pour autant, pour les **coureurs/marcheurs mineurs, l'autorisation parentale est nécessaire.**

Sans présentation de ces documents, les participants ne pourront pas participer à la manifestation.

Par ailleurs, le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. ...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

Article 5 : Modalités d'inscription entreprises et groupes

Les inscriptions des groupes et/ou entreprises supérieures à 10 personnes s'effectuent selon les conditions :

- Tous les groupes bénéficieront de ce service (regroupement de dossards, préparation des tshirts et dossards en amont de l'événement, facturation globale)
- Les inscriptions pour ces groupes/entreprises seront clôturées à la date du **mercredi 15 avril à 20h.**

Les groupes et/ou entreprises ne bénéficieront d'aucun tarif préférentiel sur l'inscription de chaque participant au sein de leur groupe et seront facturés au prix de l'inscription individuelle.

Ils seront par ailleurs assurés d'obtenir des dossards pour leur groupe à partir du moment où ils se seront inscrits préalablement sur le site www.odyssea.info

Pour concourir, les groupes constitués devront s'inscrire via un dossier d'inscription sur www.odyssea.info.

Dès lors, un « responsable d'équipe ou référent » devra être désigné au sein de l'équipe constituée et sera le correspondant de l'Organisation ODYSSEA pour l'ensemble des opérations relatives aux inscriptions et à la distribution des tee-shirts et dossards (contact : odyssea.groupe@gmail.com).

Un challenge du Coeur sera en ligne sur le site internet odyssea.info et classera les groupes en fonction de leur somme totale collectée.

La visibilité sur le T-shirt de course Odyssea (offert à l'ensemble des participants inscrits sous réserve de stock disponible) est exclusivement réservée aux partenaires de la course.

Les entreprises participantes ainsi que leurs collaborateurs ne pourront en aucun cas ajouter le logo et/ou nom de leur entreprise sur le T-shirt et/ou dossard sans en avoir expressément fait la demande auprès d'Odyssea et obtenu son autorisation.

Article 6 : Responsabilité

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut le céder à une tierce personne.

Article 7 : Responsabilité civile et Garantie personnelle « individuelle accident" »

L'association Odyssea dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques en responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres concurrents (non licenciés) de souscrire une garantie personnelle "individuelle accident". Si ceux-ci n'adhèrent à aucun contrat de ce type, chaque participant déclare solennellement en s'inscrivant et en adhérant au présent règlement refuser de souscrire une garantie personnelle « individuelle accident » et ce en toute connaissance de cause.

La sécurité médicale est assurée par un service de protection civile agréée.

Article 8 : Résultat et classement

La course du 10 km fera l'objet d'un chronométrage et d'un classement scratch uniquement. Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur Internet que sur tout média au choix de l'organisateur.

Les participants du 10 km Course chronométrée se verront attribuer un dossard (obligatoire pour prendre le départ des épreuves).

Les participants du 1 km et du 5km allure libre se verront également attribués un dossard (obligatoire pour prendre le départ des épreuves), mais aucun classement ne sera produit.

Article 9 : Temps de course

Le temps de course maximum est de 1h30 pour effectuer le parcours des 10 km et de 1h sur le 5km.

La course **ODYSSEA TOULOUSE** est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits. Vélos, trottinettes, rollers, poussettes sont interdits sur les parcours pendant la manifestation à l'exclusion des poussettes pour les parents sur la marche.

Article 10 : Droit à l'image

Un reportage photos et vidéo sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos et les images seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires et pourront être utilisées à des fins commerciales.

Article 11 : Annulation

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et cela sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement des frais d'engagement.

Article 12 : CNIL

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Vos coordonnées pourront être cédées aux partenaires de l'épreuve. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez prendre contact avec l'association. L'association ODYSSEA certifie avoir réalisé une déclaration concernant la protection des informations personnelles auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant par mail une demande à contact@odyssea.info

Article 13 : Adhésion au règlement

L'inscription à la course **ODYSSEA TOULOUSE** vaut adhésion expresse au présent règlement et en particulier acceptation de chaque participant de voir figurer son nom, prénom et photos dans les médias, sur Internet et sur tout document et plaquette que l'organisation et ses partenaires seraient amenée à créer et à diffuser après l'épreuve.